

CONDITIONS DE VENTE

La participation à la vente entraîne l'adhésion aux conditions énoncées ci-après.

LIEUX DE VENTE

Les ventes aux enchères sont organisées, soit en l'Hôtel des ventes 12bis, rue Hélène Boucher-22190 Plérin, soit dans tout autre lieu précisé dans les annonces de ventes au plus tard le jour de la vente.

Les visiteurs comme les acheteurs seront responsables des dommages et dégradations qu'ils pourraient occasionner dans tout lieu où se déroule une vacation organisée par Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur.

VENTE SANS GARANTIE

La vente a lieu sans garantie d'état, de qualité et de fonctionnement des biens et objets mobiliers, sauf précisions apportées par le Commissaire de Justice et portées au procès-verbal. Les mentions de dimensions, poids, contenance, capacité sont fournies à titre indicatif, une exposition préalable permet à tout acheteur potentiel d'apprécier la qualité du bien vendu, ainsi aucune réclamation ne sera admise.

MODALITES D'ACHAT D'UN LOT : Les enchères doivent être portées de façon explicite. Un N° d'enchérisseur sous forme d'une plaquette est à votre disposition avant la vente en échange d'un chèque signé à notre ordre et deux pièces d'identité. A défaut d'enregistrement préalable, la démarche se fera au moment de la vente. La plaquette vous sera demandée à l'encaissement. Non remise à l'issue de la vente celle-ci vous sera facturée 15 euros.

ORDRES D'ACHAT : Le Commissaire de Justice peut se charger gratuitement et confidentiellement de porter des enchères aux lieux et place d'un acheteur potentiel absent, ou qui ne souhaiterait pas le faire lui-même. Dans ce cas, l'ordre d'achat doit être transmis dans un délai d'un jour ouvré avant la vente, après confirmation écrite et éventuel dépôt de garantie ou pré-autorisation bancaire à hauteur de la mise à prix. Les ordres d'achat classiques sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 100€ pour un maximum de 5 lots par acheteurs. Les ordres d'achats téléphoniques sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 300€ par lot. Pour les ventes extérieures, le Commissaire de Justice n'est pas responsable de la qualité du réseau.

Les ordres d'achat sont un service qui n'engage pas la responsabilité de la Maison de vente. Lorsque deux ordres sont identiques, la priorité revient au premier reçu.

LIVE : Concernant les enchères portées par internet « Live », nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente en salle prévaudra et la priorité sera donnée à l'acheteur en salle. La responsabilité de Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur ne pourra aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

FRAIS : Les frais sont différents que le lot soit mis en vente à titre Judiciaire ou Volontaire et que l'acquisition soit faite en salle ou par internet (via Interenchères.com).

PAIEMENT : La vente a lieu expressément au comptant avec des frais en sus du prix d'adjudication. L'adjudicataire paiera au Commissaire de Justice le prix principal de son enchère augmenté des frais acheteurs.

MODALITES : Le règlement pour un enlèvement immédiat : espèces (plafond 1000€ frais compris), carte bancaire (au besoin préalablement déplafonnée), chèque (plafond 1500€), ou virement express. Un règlement par chèque de banque ou virement classique impliquera un enlèvement ultérieur (voir délais contractuels et frais de stockage).

PREVENTION DES IMPAYES : Tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS et de restreindre la capacité des adjudicataires à participer aux ventes aux enchères, les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure de vente.

TVA : Les lots sont vendus avec ou sans TVA récupérable pour les assujettis que soit le cadre judiciaire ou volontaire selon indication figurant sur la liste de vente

EXPORT : Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur ayant le statut fiscal de mandataire transparent, les acheteurs professionnels étrangers devront procéder comme suit :

- Exportation Hors CE : En sus du prix achat hors taxe il sera demandé le dépôt d'une caution, au moins égale au montant de la TVA correspondante, en garantie de la procédure d'exportation seule une facture proforma hors taxe sera établie dans un premier temps. Dans un délai maximum de 2 mois et sur présentation des justificatifs d'export la caution sera restituée et la facture définitive établie.

- Exportation intra CE : Facture proforma et dépôt de caution identiques jusqu'à justificatifs (par tous moyens probants) du passage de frontière des lots acquis et fourniture du n° de TVA intracommunautaire, puis restitution de la caution et facture définitive.

Dans tous les cas il est demandé aux acquéreurs désirant exporter de se faire connaître avant la vente.

ENLEVEMENT ET RESPONSABILITE DES LOTS VENDUS :

L'adjudicataire devient légalement propriétaire et responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée, quelles que soient les circonstances. Il assume ainsi la charge des risques.

De façon générale, l'acheteur en salle doit enlever son bien le jour de la vente ou aux dates de retrait prévu.

Pour les achats en ligne et sur ordre d'achat, l'acquéreur recevra, après paiement, un email l'autorisant à prendre possession de son achat dans un délai maximal de 15 jours (sauf condition particulière de la vente) à compter de la vente. Lorsqu'il ne peut procéder lui-même à l'enlèvement, il peut faire conditionner et expédier ses lots, à ses frais.

En cas d'enlèvement par un tiers, l'acheteur transmettra une décharge de responsabilité du Commissaire de Justice pour permettre à ce dernier, qui en devient seul responsable, de retirer le lot.

Au-delà de 1 jour pour les acheteurs en salle et de 15 jours pour les acheteurs à distance, des frais de stockage seront facturés.

Les frais de stockage s'établissent comme suit :

- Petits objets, bibelots, vaisselle, articles électroménager, hifi, informatique, outillage ... : 5€ HT/jour tarif minimum
- Véhicules particuliers : 10,00€ HT/jour

- Véhicules utilitaires : 12€ HT/jour
- Véhicules poids lourds : 15€ HT/jour

Au-delà de 30 jours et sauf convention express, le bien sera considéré comme abandonné purement et simplement. Après relance par LRAR et sans réponse dans un délai de 8 jours, le bien sera revendu pour le compte de l'adjudicataire ou propriétaire initial si le lot n'a pas été réglé.

POUR LES VEHICULES : Pour être titulaire de la nouvelle carte grise du véhicule, l'acheteur doit communiquer des coordonnées qui seront reportées sur le certificat de vente. Une pièce d'identité lui sera demandée. Le titulaire de la carte grise doit également être titulaire d'un permis de conduire au même nom, pour la catégorie du véhicule acheté.

CONTROLE TECHNIQUE

Dans tous les cas, il est rappelé que les contrôles techniques assortis d'obligation de contre visite pour défauts critiques interdisent l'usage du véhicule sur la route avant réparation. Les acheteurs sont invités lors de l'enlèvement à en tenir compte. Sauf mention contraire, les véhicules sont vendus avec une seule clé.

Enfin il est rappelé que la TVA possiblement mentionnée sur la facture d'achat pour un VP n'est récupérable que pour certains assujettis.

MONTRES - PENDULES

Les montres et pendules sont vendues en l'état, aucune garantie de fonctionnement n'est accordée. A la suite de l'achat, il est vivement conseillé de faire procéder à une révision et un nettoyage complet par un professionnel qualifié.

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après par Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils ont l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur : par écrit au 12bis, rue Hélène Boucher – 22190 Plérin

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Ouest Enchères Publiques de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »

Enchères via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : de 0€ à 299€ : 10€, de 300€ à 499€ : 20€, de 500€ à 999€ : 50€, de 1 000€ à 2 999€ : 100€, de 3 000€ à 9 999€ : 200€, de 10 000€ à 49 999€ : 500€, 50 000€ et plus : 1 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC).
- Pour les véhicules en ventes volontaires ou judiciaires, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1,5% HT du prix d'adjudication (soit 1,80 % TTC) (depuis le 1er janvier 2026).

Karl Benz Commissaire de Justice ou la SARL Karl Benz Commissaire-priseur ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le Commissaire de Justice qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.